Grève du 13 avril. Un blessé et une trentaine de manifestants devant le commissariat de Vannes

Ce jeudi 13 avril 2023, à Vannes (Morbihan), une trentaine de manifestants se sont postés devant le commissariat, vers 13 h, pour protester à la suite de l'interpellation de quatre personnes durant la fin de la manifestation contre la réforme des retraites.

Des manifestants sont rassemblés devant le commissariat de Vannes (Morbihan), ce jeudi 13 avril 2023. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Modifié le 13/04/2023 à 13h50

Lire le journal numérique

Alors que la manifestation contre la réforme des retraites touche à sa fin, ce jeudi 13 avril, à Vannes (Morbihan), quatre personnes dont deux jeunes et une femme en situation de handicap ont été interpellés, au niveau du rond-point du port, par les policiers. Une trentaine de manifestants ont alors décidé de se rassembler devant le commissariat, en criant : « Libérez nos camarades ! »

Lire aussi : Grève du 13 avril : les manifestations s'essoufflent à Lorient, Vannes, Pontivy, Ploërmel…

Un représentant du syndicat CGT interpellé

Après plusieurs sommations, les policiers ont lancé des gaz lacrymogènes pour écarter les manifestants, qui ont reculé une première fois remontant en haut du boulevard de la Paix. Puis dix minutes après, une seconde salve a eu lieu.

Les policiers ont empêché les manifestants d'approcher du commissariat. | OUEST-FRANCE

Après la charge des policiers devant le commissariat, vers 13 h 30, c'est l'incompréhension du côté de la cinquantaine de manifestants hébétés qui se sont retranchés et côté du giratoire du Palais des arts. «« **Pourquoi avoir interpellé quatre personnes dont deux jeunes sur le port au moment de la dispersion alors qu'on a tout fait pour que tout se passe bien »**, s'étonne un manifestant de la CGT, dont la femme a essayé d'aller plaider leur cause auprès des policiers. **« Elle fait partie de ceux qui ont été embarqués. Et elle n'est pas la seule. »**Manuel Caramante, représentant syndical de la CGT a lui aussi été interpellé après avoir étendu un drapeau sur une voiture de police.

Les policiers ont envoyé plusieurs gaz lacrymogènes après plusieurs sommations. | OUEST-FRANCE

Un manifestant blessé

« Un des nôtres de Solidaires, à lui, reçu une grenade lacrymogène entre son sac et son dos. Il est brûlé et a été transporté par les pompiers à l'hôpital de Vannes. »Cet homme âgé de 37 ans a été blessé dans le dos. Il a été pris en charge par les sapeurs-pompiers.

Une charge dans le centre-ville

Vers 14 h 30, les manifestants ont quitté le commissariat. Ils ont rejoint le rond-point du palais des arts et sont allés vers la place de l’hôtel de ville. Ils sont suivis par des policiers et ont chargé les manifestants dans le centre-ville, rue Thiers.

Réforme des retraites | Vannes | Morbihan

L’intersyndicale de Vannes dénonce « des arrestations arbitraires » et revient au commissariat

Après les heurts opposants les forces de l’ordre et une trentaine de manifestants, à Vannes (Morbihan), jeudi 13 avril 2023, à l’issue de la 12e mobilisation contre la réforme des retraites, l’intersyndicale a réagi en demandant la libération du secrétaire de l’Union locale CGT et d’une femme, interpellés.

En début de soirée, une manifestation a eu lieu devant le commissariat pour réclamer la libération des deux personnes, arrêtées, jeudi 13 avril 2023 lors de la 12e manifestation contre la réforme des retraites. | GUILLAUME CHASSAING

Ouest-France

Publié le 13/04/2023 à 18h47

Lire le journal numérique

À Vannes (Morbihan), la 12e manifestation contre la réforme des retraites s’est terminée par des heurts entre les forces de l’ordre et une trentaine de manifestants. Vers 13 h, deux jeunes ont été interpellés au port (avant d’être relâchés en milieu

d'après-midi). La situation s'est tendue à ce moment-là. Un autre homme a été arrêté pour défaut de pièce d'identité (avant d'être remis en liberté) et une femme qui elle a été placée en garde à vue pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique. Les manifestants décident de se rendre au commissariat en scandant : **« Libérez nos camarades ! »**

L'intersyndicale demande la libération des deux personnes, arrêtées, jeudi 13 avril 2023 lors de la 12e manifestation contre la réforme des retraites, et toujours présentes au commissariat de Vannes, en début de soirée | OUEST-FRANCE

Une femme et un représentant syndical toujours au poste

Après plusieurs sommations, les CRS ont lancé des gaz lacrymogènes pour écarter les manifestants, qui ont reculé une première fois remontant en haut du boulevard de la Paix. Puis dix minutes après, une seconde salve a eu lieu. Manuel Caramante, représentant syndical de la CGT a lui aussi été interpellé après avoir étendu un drapeau sur une voiture de police.
Il a été arrêté puis placé en garde à vue **« pour participation à un attroupement malgré les sommations de se disperser et dégradation d'un véhicule de**

police », indique le parquet.

Retour au commissariat

L'intersyndicale « **condamne des arrestations arbitraires et dénonce le comportement d'une partie des forces de l'ordre envers la jeunesse ».** Elle poursuit en exigeant **« la libération immédiate de tous nos camarades ».**
Vers 18 h 30, une vingtaine manifestants sont à nouveau retournés au commissariat. Ils ont été rejoints par Stéphane Le Roux, secrétaire général de la CGT dans le Morbihan : **« Cette arrestation paraît disproportionnée par rapport à ce qui s'est réellement passé. On reste dans la stupéfaction. Est-ce que le préfet a voulu en faire un exemple ? Il fallait laisser la manifestation qui s'était parfaitement déroulée se disperser… Forces de l'ordre et manifestants doivent garder la tête froide dans ces circonstances ! Il ne faudrait pas que cet incident mette le feu aux poudres ce vendredi soir, lors de la manifestation prévue devant la préfecture »**, redoute-t-il.

Réforme des retraites | Vannes | Morbihan | Grèves | Syndicats

Réforme des retraites à Vannes. EELV dénonce « les violences policières »

Après l'interpellation de quatre manifestants dont deux ont été placés en garde à vue, à Vannes (Morbihan), Europe écologie Les Verts dénoncent « des violences policières ».

Les forces de l'ordre sont intervenues en nombre devant le commissariat de Vannes pour faire partir les manifestants qui réclamaient la libération des personnes en garde à vue. | OUEST-FRANCE

Ouest-France • Patrick CROGUENNEC.

Publié le 13/04/2023 à 21h08

Lire le journal numérique

À l'issue de la manifestation contre la réforme des retraites de ce mardi 13 avril, quatre personnes ont été interpellées par la police à Vannes (Morbihan). Devant le commissariat de Vannes, alors que des manifestants étaient rassemblés pour demander la libération de deux lycéens, un syndicaliste a été brûlé par un tir de lacrymogène des forces de l'ordre et pris en charge par le SMUR, des syndicalistes de la CGT, dont le secrétaire général de l'union locale CGT ont été placés en garde à

vue. Ce qui a fait réagir Europe Ecologie Les Verts Pays de Vannes dans un communiqué : **« Face à une mobilisation populaire qui ne faiblit pas, le gouvernement tente d'intimider les citoyens par un accroissement des violences et des violations des droits. La jeunesse est maintenant prise pour cible. »**

« Des privations de liberté »

EELV Pays de Vannes **« condamne avec la plus grande fermeté ces violences, les contrôles d'identité non justifiés et les arrestations arbitraires… qui sont autant de privations de liberté et restrictions des libertés fondamentales, tout particulièrement lorsqu'elles sont exercées à l'encontre de lycéens et de syndicalistes. Le groupe local est solidaire des citoyens arrêtés et blessés et nos élus locaux EELV ont relayé auprès du commissariat et du maire de Vannes leur incompréhension et leurs inquiétudes ».**

Réforme des retraites Vannes

Vannes. Après des heurts, les manifestants se dispersent et un représentant syndical est interpellé

Après des heurts devant le commissariat de Vannes (Morbihan), ce jeudi 13 avril 2023, à la suite d'interpellations durant la manifestation contre la réforme des retraites, la trentaine de manifestants s'est dispersée au niveau du port de Vannes.

Les manifestants s'étaient réunis devant le commissariat de Vannes (Morbihan), ce jeudi 13 avril 2023 pour protester contre l'interpellation de plusieurs personnes. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 13/04/2023 à 15h46

Lire le journal numérique

Alors que les précédentes manifestations contre la réforme des retraites à Vannes (Morbihan) se déroulaient sans heurt depuis le début du mouvement, ce jeudi 13 avril 2023, quelques incidents ont eu lieu. Vers 14 h, alors que la manifestation se terminait, quatre personnes ont été interpellées dont deux jeunes, une femme en situation de handicap et un représentant de syndical de la CGT, Manuel Caramante.

Vannes. Comment la manifestation paisible du 13 avril a dégénéré

Ce jeudi 13 avril 2023, 1 500 personnes ont défilé dans les rues de Vannes (Morbihan). Avant que des interpellations par la police ne mettent le feu aux poudres. Un homme a été grièvement brûlé.

Un manifestant, ici en bas de l'image, a été grièvement brûlé par une grenade lacrymogène qui est tombée entre son sac et son dos au moment de la charge des policiers, près du commissariat. | OUEST-FRANCE

Ouest-France • Lionel CABIOCH et Guillaume CHASSAING.

Publié le 13/04/2023 à 19h49

Lire le journal numérique

9 h 55

Ça n'est pas la foule sur l'esplanade du port de Vannes (Morbihan), à quelques minutes du départ de la 12e manifestation contre la réforme des retraites. Parmi les présents, des lycéens de Charles-de-Gaulle qui ont bravé les recommandations du préfet. Il leur a rappelé la veille, dans un communiqué, leur devoir d'assiduité aux

cours. Il a d'ailleurs interdit la formation de cortèges partant de l'établissement et du lycée Lesage pour rejoindre la manifestation dont le départ est prévu sur le port.
« On a fait les choses dans les règles et on a le droit d'être là, affirment-ils, derrière leur banderole Jeunesse en lutte. **En plus de l'interdiction du préfet, on a été contrôlés par les policiers en arrivant. Ils ont peur de la jeunesse. »** D'autres expliquent : **« On a décidé de venir quand même manifester par solidarité avec nos profs. Certains nous l'ont recommandé. C'est normal d'être solidaire avec ceux qui sont en fin de carrière et vont devoir travailler plus longtemps. »**
10 h 10

Il se fait appeler Monsieur Hasch ! Cet habitant de Kercado, cuistot à la retraite de 67 ans qui ne quitte jamais son chapeau et sa canne surmontée d'une tête de mort, est de toutes les manifs. Il n'en a loupé aucune. **« J'en ai fait 12/12 par habitude et aussi par solidarité avec les gens à qui on demande toujours plus. Et ce sera encore le cas avec cette réforme »,** tempête le manifestant avec son petit ours des Pays-Bas accroché à la boutonnière. **« C'est un clin d'œil à la visite mouvementée de Macron là-bas »,** explique le collectionneur de peluches qui en détient plus de 2 400 dans son appartement.
Cette figure des manifs explique l'essoufflement de la mobilisation vannetaise **« par les difficultés financières que rencontrent les manifestants. Ils ne peuvent pas continuer à s'asseoir sur leur salaire alors que les prix explosent. Il y a aussi la pluie et la crainte des violences comme les semaines passées. Moi-même, je me suis pris de la lacrymo ».**
10 h 54

C'est parti. Les 1 500 manifestants, selon notre comptage, 3 000 selon les organisateurs, quittent l'esplanade Simone-Veil en direction de la rue Thiers. L'ambiance est bon enfant.
11 h 10

Ça bouchonne. Le cortège est à l'arrêt au niveau du rond-point du Palais des arts. Une vingtaine de manifestants voudraient sortir du défilé pour prendre l'avenue Jean-Monnet afin de se diriger vers la RN165. Un cordon d'une dizaine de policiers bloque le passage.
11 h 25

Le cortège repart en prenant le chemin prévu par le boulevard de la Paix, malgré les appels des dissidents qui veulent prendre un autre parcours : **« Eh les biquettes,**

vous allez continuer de marcher longtemps comme ça ? Allez, venez avec nous ! »
11 h 49

Le cortège tente de faire un pas de côté et tombe peu avant la place du Général-de-Gaulle sur un cordon de policiers qui protège la préfecture. Les accès sont totalement bloqués. Les tentatives de quelques manifestants qui souhaitaient de manière isolée rejoindre la gare ou la voie express sont restées vaines.
11 h 58

« 64 ans non ». Une banderole géante est déployée par l'intersyndicale sur les remparts. Musique et slogans sont au rendez-vous : **« La retraite, c'est comme la galette, on la veut complète. »**
12 h 12

Le cortège arrive sur le port de Vannes. Terminus de la manifestation. Un appel de l'intersyndicale vient d'être lancé pour une nouvelle mobilisation, à 17 h, ce vendredi, jour où le Conseil constitutionnel rendra son verdict, sur le projet de réforme des retraites.
13 h

Il reste quelques manifestants sur l'esplanade du port. Ils partagent un verre ou mangent un sandwich. Des cris se font entendre au niveau du rond-point du port. Les manifestants font face à une dizaine de policiers. Le ton monte. La raison ? Deux jeunes viennent de se faire interpeller. L'un parce qu'il portait un masque à gaz, l'autre car il n'avait pas ses papiers d'identité.
Une femme tente de s'interposer pour plaider en faveur des interpellés. Elle aussi est ramenée au poste. La cinquantaine de manifestants décide d'aller au commissariat en scandant : **« Libérez nos camarades ».**
14 h

Après deux charges des policiers devant le commissariat vers 13 h 30, c'est l'incompréhension du côté de la cinquantaine de manifestants hébétés qui s'est retranchée du côté du giratoire du Palais des arts.
Manuel Caramante, secrétaire de l'Union locale de la CGT, vient lui aussi d'être interpellé quelques minutes après avoir étendu un drapeau sur une voiture de police.
« Pourquoi avoir arrêté quatre personnes alors qu'on a tout fait pour que tout se passe bien, s'étonne un manifestant de la CGT, dont la femme a été interpellée.
Un des nôtres de Solidaires a, lui, reçu une grenade lacrymogène entre son

sac et son dos. Il est brûlé assez grièvement. Il a été transporté par les pompiers, à l'hôpital de Vannes. »

14 h 48

Alors que le petit cortège effectue une pause devant l'hôtel de ville, en redescendant vers le port, nouvelle charge des policiers. Les derniers manifestants s'éparpillent au beau milieu de la circulation automobile.

La manifestation plutôt paisible a dégénéré après que quatre personnes aient été interpellées. Des manifestants sont alors venus réclamer leur libération devant le commissariat. Les policiers ont chargé. | OUEST-FRANCE

Réforme des retraites | Vannes | Grèves | Police | Syndicats

En continu >

Vannes. Après la manifestation, le responsable CGT sera jugé devant le tribunal

Manuel Caramante, secrétaire général de l'union locale CGT de Vannes (Morbihan) est sorti de garde à vue, ce vendredi 14 avril 2023. Il est convoqué devant le tribunal correctionnel en novembre prochain pour tentative de dégradation de bien public et participation à un attroupement sans arme après sommations de se disperser.

Les deux personnes interpellées dans le cadre de la dernière manifestation contre la réforme des retraites ont été relâchées à l'issue de leur garde à vue. | OUEST-FRANCE

Ouest-France • Nicolas EMERIAU.

Publié le 14/04/2023 à 16h48

Lire le journal numérique

Les deux personnes interpellées, jeudi, à l'issue de la 12e journée de mobilisation contre la réforme des retraites, sont ressorties libres de leur garde à vue. Une femme

de 40 ans, qui avait insulté à plusieurs reprises les policiers sur le port de Vannes (Morbihan), a fait l'objet d'une composition pénale. Entendue, elle aurait d'abord nié les faits, avant de les reconnaître après avoir visionné les images de la caméra piéton des policiers.

Interpellé devant le commissariat, Manuel Caramante, 52 ans, secrétaire de l'union locale CGT, a, lui, écopé d'une convocation judiciaire devant le tribunal correctionnel de Vannes, pour le 16 novembre 2023. Il est poursuivi pour tentative de dégradation de bien public et participation à un attroupement sans arme après sommations de se disperser. Il est accusé d'avoir frappé une voiture de police avec la hampe de son drapeau.

Le représentant syndical aurait changé de version au cours de ses auditions avant d'admettre, lui aussi, les faits reprochés à la suite du visionnage des bandes vidéos.

Alors que certains syndicats ont dénoncé des **« arrestations arbitraires »,** la police, – qui a, par ailleurs, procédé à trois contrôles d'identité –, rappelle qu'elle a agi **« dans le respect de la loi et sous l'autorité du procureur de la République ».**

Vannes Morbihan

Vannes. Un blessé et quatre personnes interpellées lors de la manif : les réactions se multiplient

Le syndicat Sud PTT 56 dénonce des « violences policières » et l'UDB évoque des « débordements policiers inutiles » après qu'un militant a été blessé et quatre personnes interpellées lors de la manifestation du 13 avril 2023 contre la réforme des retraites, à Vannes (Morbihan).

Un manifestant, ici en bas de l'image, a été grièvement brûlé par une grenade lacrymogène qui est tombée entre son sac et son dos au moment de la charge des policiers, près du commissariat. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Modifié le 14/04/2023 à 15h21

Lire le journal numérique

Des **« violences injustifiées des forces de police »**. Le syndicat SUD PTT 56 et sa structure interprofessionnelle Solidaires 56 reviennent sur les débordements de la douzième manifestation contre la réforme des retraites à Vannes (Morbihan). Après un début paisible (Ouest-France du 14 avril 2023), ce nouveau rassemblement a

dégénéré. Quatre personnes, dont un délégué syndical de la CGT, ont été interpellées. Un militant Sud PTT56 a également été grièvement blessé dans le dos par une grenade lacrymogène. Le syndicat entend dénoncer ces **« violences policières »**.

L'incompréhension générale

Revenant sur la manifestation, le syndicat assure qu'elle **« se déroulait dans la sérénité et dans un esprit festif, c'est alors que plusieurs personnes ont été arrêtées dans une incompréhension générale »**. Après des interpellations, une trentaine de manifestants sont arrivés devant le commissariat. Le syndicat évoque alors l'interpellation **« sans raison apparente »** du militant de la CGT.

Une grave brûlure

Et d'ajouter qu'un **« camarade de SUDPTT 56 a été grièvement blessé par une grenade lacrymogène tirée sur les manifestants. Notre camarade a été évacué en urgence vers le centre hospitalier Bretagne Atlantique. Il souffre d'une grave brûlure dans le dos, s'en sort avec plusieurs jours d'ITT et un suivi au centre des grands brûlés de Nantes. »**

Le défenseur des droits saisi

De son côté, l'Union démocratique bretonne rapporte « **un envenimement inutile par les forces de l'ordre d'une manifestation qui se terminait dans le calme. Ces agissements et arrestations arbitraires sont des atteintes à la liberté de manifester, du droit de grève et à la sécurité des citoyens. »**
Dans un communiqué transmis à la presse, l'UDB estime qu'il **« est irresponsable de la part des forces de l'ordre de mettre ainsi le feu à des poudres jusqu'alors passives. Pourquoi ? Nous demandons que la lumière soit faite dans les plus brefs délais sur les raisons de ces débordements policiers inutiles. Nous affirmons notre soutien aux interpellés et aux blessés et saisirons le défenseur des droits. »**

Vannes | Morbihan | Police | Réforme des retraites

Après la manifestation contre la réforme des retraites, un syndicaliste en garde à vue à Vannes

Convoqués ce jeudi 22 juin 2023 au commissariat de police de Vannes (Morbihan), Manuel Caramante, secrétaire général de l'union locale CGT, et deux autres militants contre la réforme des retraites ont été entendus en garde à vue. Ces auditions ont porté sur la manifestation du 23 mars 2023, au cours de laquelle un barrage des forces de l'ordre avait été forcé et la RN165 bloquée. L'intersyndicale pointe « des méthodes d'intimidation, d'acharnement et de harcèlement ».

Jeudi 23 mars 2023, la manifestation avait dégénéré à Vannes (Morbihan). | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France • Etienne MVE.

Publié le 22/06/2023 à 22h03

Lire le journal numérique

La nouvelle a vite fait le tour des syndicats, ce jeudi 22 juin 2023 à Vannes (Morbihan). Et a rapidement conduit à une réunion en urgence des différentes organisations, vent debout contre **« des méthodes d'intimidation, d'acharnement et de harcèlement »**. L'origine de ce courroux ? Le placement en garde à vue de Manuel Caramante, secrétaire général de l'union locale CGT, et de deux autres militants contre la réforme des retraites. Le premier avait lui-même communiqué, il y a quelques jours, sur sa convocation au commissariat de police pour s'expliquer sur le déroulement de faits datant de la manifestation du 23 mars 2023.
Ce jour-là, la 9e journée de contestation du projet de réforme des retraites avait dégénéré. Des manifestants avaient **« forcé de manière violente le barrage mis en place au niveau du giratoire Pompidou à Vannes, par des caillassages notamment »**, avait indiqué, le soir-même, la préfecture du Morbihan dans son bilan des événements.

L'intéressé nie, silence des autorités

Prévenu qu'il serait entendu dans le cadre de l'enquête, Manuel Caramante s'attendait à une audition libre mais il a été placé en garde à vue. **« Dès que je suis arrivé, vers 9 h, on m'a signifié cette procédure. Cela m'a surpris »**, a-t-il confié à sa sortie du commissariat, vers 16 h 45. Et d'ajouter : **« Les policiers m'ont indiqué qu'ils me reprochaient trois choses : de ne pas m'être dispersé à la première sommation, d'avoir tenté de commettre des violences contre un agent des forces de l'ordre et d'avoir entravé la circulation sur la RN 165. »**
Des faits que l'intéressé, assisté de son avocate, a nié, précisant que si sa présence sur la route nationale est avérée ce jour-là, **« c'était au contraire pour encadrer le mouvement »**.
Contactés, ni la police ni le parquet de Vannes n'ont donné suite à nos sollicitations. Les deux autres militants sont également ressortis du commissariat dans l'après-midi, sans qu'on sache pour l'heure ce qui leur est reproché.

L'intersyndicale « condamne très fermement »

Pour rappel, Manuel Caramante avait déjà été entendu en garde à vue vendredi 14 avril 2023, cette fois dans le cadre d'événements survenus lors de la manifestation du 13 avril. Poursuivi pour tentative de dégradation de bien public et

participation à un attroupement sans arme après sommations de se disperser, il sera jugé le 16 novembre. « **Les enquêteurs m'ont dit que ces nouvelles poursuites pourraient être ajoutées aux premières** », souffle le syndicaliste.
Cette deuxième procédure a suscité une vive réaction de l'intersyndicale vannetaise qui « **exprime sa stupéfaction et sa colère** » et « **condamne très fermement les méthodes de ce gouvernement qui tend à criminaliser l'action syndicale ». »**

Vannes | Réforme des retraites | CGT | Faits divers | Justice | Morbiha

Trouver le bien de
vos rêves

Rechercher

ouestfrance -immo.com

En continu

Une | Vannes